



Madame, Monsieur le Président, Cher Maître,

Le CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE a le plaisir de vous inviter aux :

**CHALLENGE 3 MOULINS HABITAT
(EX CHALLENGE REVENU)**

Samedi 9 et Dimanche 10 avril 2022

CIRCUIT NATIONAL FLEURET HOMMES SENIORS

Tennis Club – Avenue de la 7^{ème} DB Américaine – 77000 MELUN

**TOURNOI CHATEAU DE COUCHES
(EX TOURNOI DE LA REINE BLANCHE)**

Samedi 9 et Dimanche 10 avril 2022

CIRCUIT NATIONAL FLEURET FEMMES SENIORS

Tennis Club – Avenue de la 7^{ème} DB Américaine – 77000 MELUN

Souhaitant que vos tireurs répondent nombreux à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, cher Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente du Cercle d'Escrime de Melun Val de Seine.
Céline Lieben



REGLEMENT

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la FFE ou la FIE.
Sont exemptés le samedi, chez les garçons, les 64 premiers du classement FIE et les 32 premiers du classement FFE.

Horaires et lieux de la compétition :

Samedi 9 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Hommes	12h00	12h30	13h00

Dimanche 10 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Hommes	8h00	08h15	8h30

Formule pour les compétiteurs du samedi :

- Un seul tour de poules de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par nation et club (entre 0% et 30% d'éliminés à l'issue du tour de poules)
- A l'issue du tour de poules, les X premiers du classement seront directement qualifiés pour la compétition du dimanche.
- $X = 52$ – le nombre de tireurs exemptés de la compétition du samedi
- Pour les autres : tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireurs supplémentaires.

Dimanche 10 avril 2022 (84 tireurs) :

- Appel : 8h00
- Scratch : 8h15
- Début des assauts : 8h30

Sont concernés les 64 premiers du classement FIE, les 32 premiers du classement FFE, les X qualifiés à l'issue du tour de poule du samedi et les qualifiés du tableau d'élimination directe du samedi.

- 12 poules de 7, avec décalage par nation et club, sans éliminés
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- Finales à 16h00



REGLEMENT

La compétition est ouverte à toutes les tireuses françaises et étrangères en règle avec la FFE ou la FIE. Sont exemptées le samedi, chez les femmes, les 64 premières du classement FIE et les 16 premières du classement FFE.

Horaires et lieux de la compétition :

Samedi 9 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Femmes	14h00	14h30	15h00

Dimanche 10 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Femmes	10h00	10h15	10h30

2 formules possibles pour les compétitrices du samedi :

- Si moins de 100 tireuses :
 - o Un seul tour de poules de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par nation et club (entre 0% et 30% d'éliminées à l'issue du tour de poules)
 - o A l'issue du tour de poules, les X premières du classement seront directement qualifiées pour la compétition du dimanche.
 - o X = 33 – le nombre de tireuses exemptées de la compétition du samedi
 Pour les autres : tableau d'élimination directe pour qualifier 16 tireuses supplémentaires.

- Si 100 tireuses ou plus :
 - o Un seul tour de poules de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par nation et club (entre 0% et 30% d'éliminées à l'issue du tour de poules)
 - o A l'issue du tour de poules, les X premières du classement seront directement qualifiées pour la compétition du dimanche.
 - o X = 31 – le nombre de tireuses exemptées de la compétition du samedi
 Pour les autres : tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses supplémentaires.

Dimanche 10 avril 2022 (49 tireuses ou 63 tireuses) :

- Appel : 10h00
- Scratch : 10h15
- Début des assauts : 10h30

Sont concernées les 64 premières du classement FIE, les 16 premières du classement FFE, les X qualifiées à l'issue du tour de poule du samedi et les qualifiées du tableau d'élimination directe du samedi.

- 7 poules de 7 ou 9 poules de 7, avec décalage par nation et club, sans éliminées
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- Finales à 16h00

Rencontres Hommes et Femmes :

Tennis Club de Melun Avenue de la 7^{ième} DB Américaine – 77000 Melun

Le port de chaussures de sport ou chaussures de ville sans talon sera obligatoire, pour les arbitres et les spectateurs. Toute personne ne respectant pas cette règle devra retirer ses chaussures.

Les boissons sucrées sont également interdites dans le tennis.

Les engagements se feront en ligne sur le site web de la FFE avant le **lundi 4 avril 2022** à 23h59 heure de Paris pour les licenciés FFE, pour les licenciés étrangers par mail : club@escrime-cemvs.com.

Le droit d'engagement est fixé à **20 €**.

Suite à l'évolution des conditions sanitaires, le règlement de ces 20 € se fera sur place comme précédemment.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement de 100 € : droit d'engagement maximum initialement prévu. Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagements entre les mains du club organisateur (décision du CD FFE du 29/03/2008).

Les tireurs participeront à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément à l'article T.15 du règlement FIE.

Les clubs et les nations étrangères inscrivant 4 tireurs (hommes et femmes confondus) ou plus seront tenus de présenter 1 arbitre ou 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, conformément au règlement en vigueur, **présence obligatoire dès le samedi 12h30**

Tout club qui ne respecte pas cette règle pourrait se voir refuser l'engagement de ses tireurs.

Un véritable repas chaud sera servi aux arbitres le dimanche midi.

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toute décision utile en conformité avec les règlements de la FIE et de la FFE pour le bon déroulement du circuit.

Les 8 premiers seront récompensés, à la condition de participer à la cérémonie de remise des récompenses, dotation globale d'une valeur de 12 000€.

1^{er} : 1100€

2^{ème} : 900€

3^{ème} : 800€

4^{ème} : 800€

du 5^{ème} au 8^{ème} : 600€

Un service de restauration, assuré, ainsi qu'un stand de matériel et d'assistance « My Solutions » seront à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

**En parallèle, le vendredi 8 avril, à partir de 20h00, se déroulera au Musée Safran à Réau,
une rencontre internationale par équipes mixtes.
Ouverte au public**

Les réservations d'hôtels situés à proximité pourront être directement effectuées :

- Hôtel Restaurant Au Germeuoy – 338 Rue Raymond Hervillard – 77000 Vaux-le-Pénil
☎ : 01.64.09.19.19
- Hôtel Ibis – 81 Avenue de Meaux – 77000 Melun
☎ : 01.60.68.42.45
- Campanile – 346 Rue Bernard de Pôret – 77190 Dammarie-Lès-Lys
☎ : 01.64.37.51.51
- Campanile – 260, Avenue de l'Europe – ZA Jean Monnet – 77240 Vert Saint Denis
☎ : 01.64.09.32.00

Courtoisie : rappel de la circulaire :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun»

Cercle d'Escrime Melun Val de Seine
Mme Céline Lieben
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
☎ : 01.64.39.13.04
club@escrime-cemvs.com

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
Mme Valérie LHUILLERY au 06.25.88.79.89

Pour l'arbitrage :
Mme Martine CAPOEN au 06.64.85.96.46 ou M. Charles VILLENEUVE au 06.88.91.21.09

